

Procédure d'admission

Les demandes d'admission peuvent s'effectuer par :

- La personne elle-même,
- Les proches,
- Tout professionnel du secteur médical, social, associatif, etc.

Le dossier de demande d'admission peut être demandé au secrétariat du service ou téléchargé sur notre site : <https://www.donbosco.asso.fr>

Après retour du dossier complet au secrétariat, celui-ci est étudié par l'équipe pluridisciplinaire.

Si le dossier, au regard de la situation, est admissible à l'accompagnement par le SAMS AH Don Bosco, une rencontre est proposée à la personne afin de lui présenter le service, échanger avec elle sur ses attentes, ses besoins et ses projets.

Dans le cas contraire, la personne demandeuse sera orientée vers un autre service plus adapté à sa situation.

La commission d'admission peut prononcer l'admission directe au service, l'admission sur liste d'attente ou encore proposer une réorientation vers un service plus adapté à la situation de la personne.

L'admission définitive reste assujettie à l'orientation SAMS AH validée par la MDPH.



OÙ NOUS TROUVER ?

Antenne de BREST



14 rue du Vieux Bourg
29850 GOUESNOU
Tél. : 02.98.41.10.84

E-mail : samsah@donbosco.asso.fr

Antenne de MORLAIX



Zone de St-Fiacre Kergaradec
14 rue Louis Bodélio
29600 PLOURIN-LES-MORLAIX
Tél. : 02.98.63.12.43



SAMS AH

**SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL
POUR ADULTES HANDICAPÉS
DE L'ASSOCIATION DON BOSCO**

“

Accompagnement d'adultes
en situation de handicap psychique
sur les territoires de Brest et Morlaix.

Accès aux soins et dynamique de développement social
visant à garantir l'autonomie des personnes
et leur accès à une citoyenneté active.



Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Une permanence téléphonique est assurée
de 18h00 à 20h00, du lundi au vendredi inclus.

Le samedi en journée en fonction des activités proposées

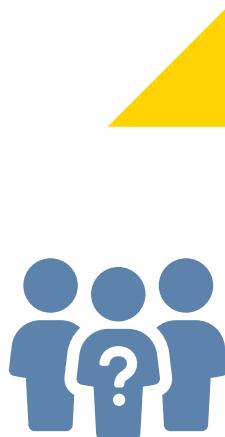
A qui s'adresse le SAMSAH ?

Le SAMSAH accompagne des personnes adultes en situation de handicap psychique qui peuvent rencontrer des difficultés à s'adresser aux soins psychiatriques et/ou présenter des pathologies associées.

Ces personnes se trouvent également en difficulté dans la réalisation de leur projet de vie et dans l'expression de leur citoyenneté pleine et entière.

La personne doit :

- Résider dans le nord Finistère.
- Avoir entre 20 et 60 ans.



Un objectif :

Favoriser l'autonomie et le bien-être de la personne accompagnée dans sa vie quotidienne pour qu'elle devienne actrice de ses projets.

Comment ?

Grâce à un accompagnement médico-social de proximité par un binôme référent composé d'un infirmier et d'un travailleur social.

Un travail en réseau

Afin de garantir la cohérence et la mise en œuvre du projet de la personne, le SAMSAH coordonne ses interventions avec le réseau de partenaires.

Des rencontres formalisées et des coopérations spécifiques avec les différents professionnels et services du territoire visent à favoriser l'accès aux soins et l'effectivité de leur mise en œuvre.



Nos missions

- Garantir un accueil et un accompagnement dans la réalisation du projet de vie des personnes accompagnées (dans une dynamique sociale et/ou professionnelle).
- Favoriser et soutenir le maintien de la personne dans son parcours de soins.
- Accompagner la personne dans ses potentialités et ses difficultés, dans le respect de son projet de vie.
- Prévenir l'isolement en maintenant, développant ou restaurant les liens familiaux, sociaux et/ou professionnels.
- Faciliter la coordination et l'articulation des partenaires concernés par la situation de la personne accompagnée.
- Replacer la personne au centre de son réseau et l'aider à repérer les lieux et personnes ressources.
- Soutenir la personne dans son quotidien et l'aider à développer et/ou à maintenir son autonomie.



Modalités d'intervention

L'accompagnement est garanti par le binôme référent (infirmier et travailleur social) sous la forme :

D'un accompagnement individualisé à partir :

- De rendez-vous à domicile ou au service,
- D'accompagnements sur l'extérieur en fonction des besoins et des demandes (rendez-vous administratifs, transport en commun, etc.).

De temps d'accompagnement collectifs à partir :

- De permanences d'accueil, de sorties et ateliers collectifs,
- De modules de renforcement des capacités sociales et de l'autonomie.

De plus, le SAMSAH propose **un soutien aux familles et aux proches** sous forme de groupes d'information ou d'entretiens d'aide en individuel.